



**République Tunisienne**

Ministère de l'Economie et de la Planification

**Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes Quantitatives**

# **ECONOMIC FREEDOM**

Index 2022

**LA TUNISIE :**

**Un recul dans le classement  
et des pistes de reprise**

Hajer Mehouchi

Direction Centrale  
de la Compétitivité

Mars 2022

# Sommaire

<b>Introduction</b> .....	1
<b>Principaux résultats au niveau mondial</b> .....	1
<b>Classement de la Tunisie</b> .....	5
<i>Etat de droit</i> .....	6
<i>Taille du gouvernement</i> .....	10
<i>Efficacité réglementaire</i> .....	13
<i>Ouverture de marché</i> .....	17
<b>La liberté économique en Tunisie, défis et recommandations</b> .....	22

## Introduction

Heritage Foundation<sup>1</sup> a publié en février 2022 la 28<sup>e</sup> édition de son Rapport annuel sur l'indice de la liberté économique qui examine les politiques et conditions économiques dans 184 pays, cette édition du rapport couvre la période allant du *1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021*.

Cet indice qui adopte une vision globale du principe de la liberté économique analyse 12 facteurs regroupés dans 4 piliers à savoir : i) l'Etat de droit qui renferme le droit de propriété, l'efficacité judiciaire et l'intégrité du gouvernement ; ii) la Taille du gouvernement saisie à travers le fardeau fiscal, les dépenses publiques et la santé budgétaire; iii) l'efficacité réglementaire composée par la liberté des entreprises, la liberté du travail et la liberté monétaire; et iv) l'ouverture du marché approchée par la liberté commerciale, la liberté d'investissement et la liberté financière.

A cet effet, cette note se donne pour objectif de présenter les principaux résultats pour l'année 2022 au niveau mondial et au niveau national tout en mettant l'accent sur les pistes possibles d'amélioration des libertés économiques en Tunisie. L'analyse pour la Tunisie sera faite en deux étapes. On présentera dans la première les résultats de la Tunisie dans chaque pilier en les comparant avec les performances des pays qui ont obtenu les meilleurs scores et ce, pour pouvoir mettre l'accent sur les principales mesures et actions qui ont fait la réussite de ces pays. Dans la deuxième étape, on procédera à une comparaison avec deux pays qui sont socioéconomiquement proches de la Tunisie à savoir le Maroc et l'Egypte dans le but de mieux positionner la Tunisie au niveau régional.

## Principaux résultats au niveau mondial

### *La crise pandémique a affecté la liberté économique...*

Rappelons que, pendant la période couverte par cette édition du rapport, l'impact de la crise pandémique commence à se ressentir sur la liberté économique après avoir fait des ravages sur la croissance et le développement dans certaines régions. Ce qui n'est pas surprenant, vu que le principe fondamental de liberté économique repose sur la liberté totale des individus et des économies. Or, selon Heritage Foundation, les nombreuses mesures prises par les gouvernements au nom de la protection de la santé publique ont conduit à renoncer aux

---

*1 - Heritage Foundation est une institution de recherche et d'enseignement - un groupe de réflexion - dont la mission est de formuler et de promouvoir des politiques publiques fondées sur les principes de la libre entreprise.*

principes fondamentaux de la liberté économique. Ces restrictions ont eu un coût en termes de liberté qui serait ajouté à l'énorme coût de la mortalité lié à la maladie elle-même.

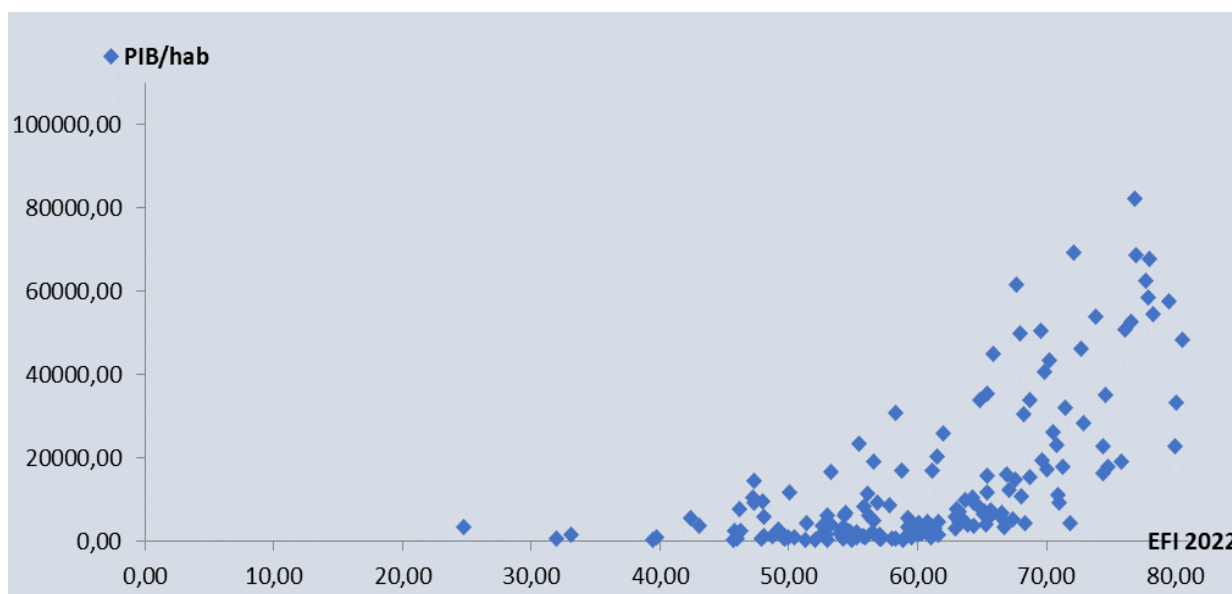
***...mais l'économie mondiale reste qualifiée de modérément libre***

A cet effet, le score moyen mondial de liberté économique en 2022 a accusé une baisse de 1,6 points par rapport à l'année précédente pour se situer désormais à 60 (contre 61,6 dans le rapport de 2021). Mais l'économie mondiale, prise dans son ensemble, reste « Modérément libre ».

D'un autre côté, on relève cette année, tout comme pour les années précédentes, une relation claire entre l'amélioration de la liberté économique et la croissance économique.

Le graphique suivant montre que les pays qui ont les plus grands degrés de liberté économique ont également les PIB par habitant les plus élevés avec une corrélation de 70%.

**Graphique 1 : PIB par habitant (\$) et EFI 2022**



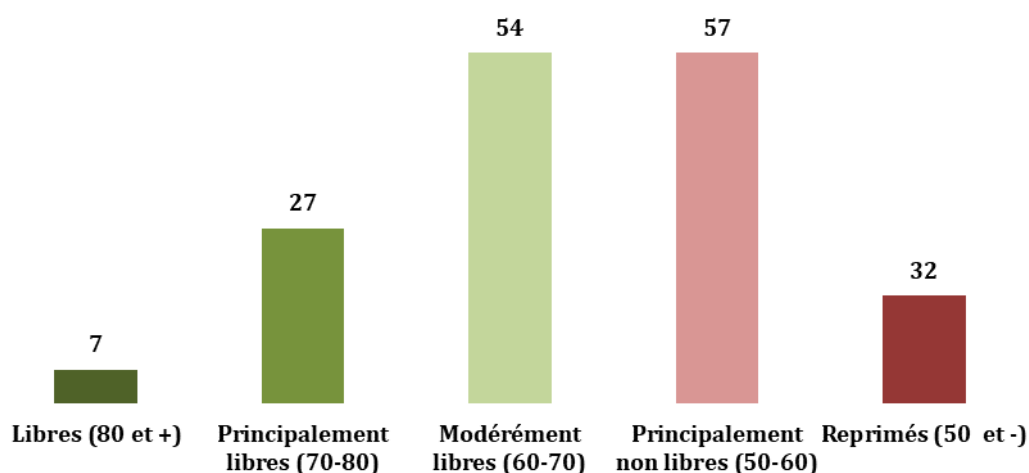
Il en ressort que le revenu par habitant est beaucoup plus élevé dans les pays les plus libres économiquement. En effet, selon Heritage Foundation, les économies classées « libres » ou « principalement libres » dans l'indice 2022 sont ceux qui bénéficient de revenus en moyenne trois fois plus supérieurs que ceux des autres pays et près de sept fois supérieurs aux revenus moyens des économies « réprimées ».

***La moitié des pays classés trébuchent sur la voie de la liberté économique***

Pour cette année, 88 pays, soit environ la moitié des 177 pays classés dans l'indice 2022, disposent d'un environnement institutionnel dans lequel les individus et les entreprises

privées bénéficient au moins d'un degré modéré de liberté économique dont 7 sont des pays « Libres », 27 « Principalement libres » et 54 « Modérément libres ». De l'autre côté et comme le montre le graphique suivant, la moitié des pays classés trébuchent sur la voie de la liberté économique avec 57 pays « Principalement non libres » et 32 pays « Réprimés ». Ces pays ont généralement une mainmise du gouvernement sur la finance et la propriété. De nombreux citoyens de ces pays survivent en s'engageant dans des activités économiques informelles ou de subsistance (Iran, Venezuela, Bolivie, Cuba ...etc.).

**Graphique 2 : Répartition des pays classés dans l'EFI 2022**



### *Singapour continue à être le pays le plus libre économiquement*

Au niveau mondial, Singapour est l'économie la plus libre selon l'indice 2022 puisque son score de liberté économique est de 84,4 et la Nouvelle-Zélande est passée à la quatrième place, derrière la Suisse (2<sup>e</sup>) et l'Irlande (3<sup>e</sup>). Par ailleurs, l'Australie est sortie de la catégorie "libre", alors que le Luxembourg, Taiwan et l'Estonie l'ont rejoint, pour la première fois.

Au niveau de la catégorie « Principalement libre », les Etats Unis enregistrent leur plus bas classement depuis le début du rapport en perdant du terrain au fil des années passant du 12<sup>e</sup> rang en 2019 au 25<sup>e</sup> en 2022. Cette chute serait imputable à l'augmentation excessive des dépenses publiques qui a entraîné un déficit et un endettement croissants.

Au niveau des indicateurs partiels, la Finlande mène le classement mondial dans le pilier « Droit de propriété » avec le score optimum de 100, la Suisse est le leader mondial en « Efficacité judiciaire » (97,8), le Danemark au niveau de « L'intégrité du gouvernement » avec un score de 95.9, les Emirats Arabes Unis au niveau du « Fardeau fiscal » (100/100), Haïti au niveau des « Dépenses du gouvernement » (97), le Kuweit au niveau de la « Santé

fiscale » (97.7), le Norvège au niveau de l'axe « Liberté des affaires » (91.4), Micronésie au niveau de la « Liberté du travail » (81.5), le Japon au niveau de la « Liberté monétaire » (87.1), Singapour pour la « Liberté du commerce » (95), le Luxembourg au niveau de la « Liberté de l'investissement » (95) et l'Australie au niveau du volet « Liberté financière » avec un score de 90.

Le classement du top 10 mondial au niveau des 4 sous indicateurs composants l'Indice EFI 2022 est présenté dans le tableau suivant :

**Tableau 1 : Top 10 par pilier**

Etat de droit			Taille du gouvernement		Efficacité règlementaire		Ouverture du marché	
	Score moyen	50.27	Score moyen	67.83	Score moyen	63.47	Score moyen	58.4
1	Finlande	98,1	Turkménistan	95,0	Singapour	82,2	Suisse	87,2
2	Norvège	97,6	Haïti	91,1	États-Unis	81,9	Singapour	86,7
3	Suède	96,7	Kazakhstan	90,9	Autriche	81,0	Australie	86,7
4	Danemark	95,9	Madagascar	90,5	Taiwan	79,7	Luxembourg	84,7
5	Suisse	95,2	Guatemala	89,6	Danemark	79,7	Danemark	83,1
6	Pays-Bas	95,1	Cambodge	89,4	Finlande	79,6	Pays-Bas	83,1
7	Luxembourg	94,4	Congo	89,2	Norvège	79,0	Bahreïn	82,7
8	Nouvelle-Zélande	93,9	Tanzanie	88,6	Suède	77,9	Finlande	81,4
9	Allemagne	93,5	Ouzbékistan	88,5	La Nouvelle-Zélande	77,9	Suède	81,4
10	Islande	92,4	Emirats Arabes Unis	88,1	Irlande	77,8	Royaume-Uni	81,4

### ***Les Emirats arabes unis continuent à mener le classement des pays arabes***

Au niveau du monde arabe, les Emirats Arabes Unis, qui mènent le classement, perdent 19 positions en figurant au 33<sup>e</sup> rang au niveau mondial contre le 14<sup>e</sup> en 2021 avec un score en baisse de 10 points (70.2 contre 76.9 en 2021). Le Qatar figure au 2<sup>e</sup> rang arabe, avec un score légèrement en baisse (67.7 contre 72 en 2021). Quant au Bahreïn (3<sup>e</sup> pays arabe), il glisse au 74<sup>e</sup> rang mondial (contre le 40<sup>e</sup> en 2021) en perdant 9 points en une année (62 contre 69.9 en 2021) et l'Arabie Saoudite (8<sup>e</sup> pays arabe), se trouve au 118<sup>e</sup> rang avec un score de 55.5 contre 63<sup>e</sup> en 2021 et un score de 66 points.

## Classement de la Tunisie

### *La Tunisie perd 2.4 points au niveau du score et reste dans la catégorie des économies « Principalement non libres »*

En Tunisie, il est à noter que la période de réalisation du rapport (2<sup>ème</sup> semestre 2020 et 1<sup>er</sup> semestre 2021) a coïncidé avec une accentuation de la crise économique associée à une crise pandémique. Cette situation a affaibli les finances publiques avec un niveau record de dette publique équivalent à 85,6% du PIB en 2021 et un déficit budgétaire sans précédent atteignant 9,7% du PIB en 2020 et 8,3% du PIB en 2021.

Cette situation a affecté le classement de la Tunisie en 2022 pour se positionner au 128<sup>e</sup> rang avec un léger recul de son score estimé à 54,2 contre 56,6 en 2021. Ce score maintient la Tunisie dans les économies « Principalement non libres », une catégorie dans laquelle elle figure depuis l'année 2009 alors qu'elle était classée dans la catégorie des économies « Modérément libres » dans la plupart des rapports depuis 1995.

Le score de la Tunisie depuis l'année 2010 est présenté dans le graphique suivant :

Graphique 3 : EFI Tunisie 2010-2022



Pour cette année, la dégradation du classement de la Tunisie a touché surtout le pilier « Santé budgétaire » qui a accusé un recul de 33 points en une année (20,8 en 2022 contre 53 en 2021) et le pilier « Liberté des affaires » qui s'est dégradé de 23 points (57,7 en 2022 contre 80,7 en 2021).

Globalement et d'après le tableau suivant, la Tunisie a amélioré son score dans 6 piliers étudiés, a accusé un recul dans 4 piliers et a gardé le même score que les années précédentes dans 2 indicateurs. Par ailleurs, la comparaison à l'échelle mondiale et régionale montre que les scores moyens à l'échelle mondiale ainsi qu'au niveau des pays concurrents (Egypte et Maroc) ont globalement baissé cette année. En effet, le score moyen mondial a baissé de 1,58 en une année et la baisse du score au niveau du Maroc (-4,1) et de l'Egypte (-6,6) a été plus importante qu'en Tunisie (-2,4).

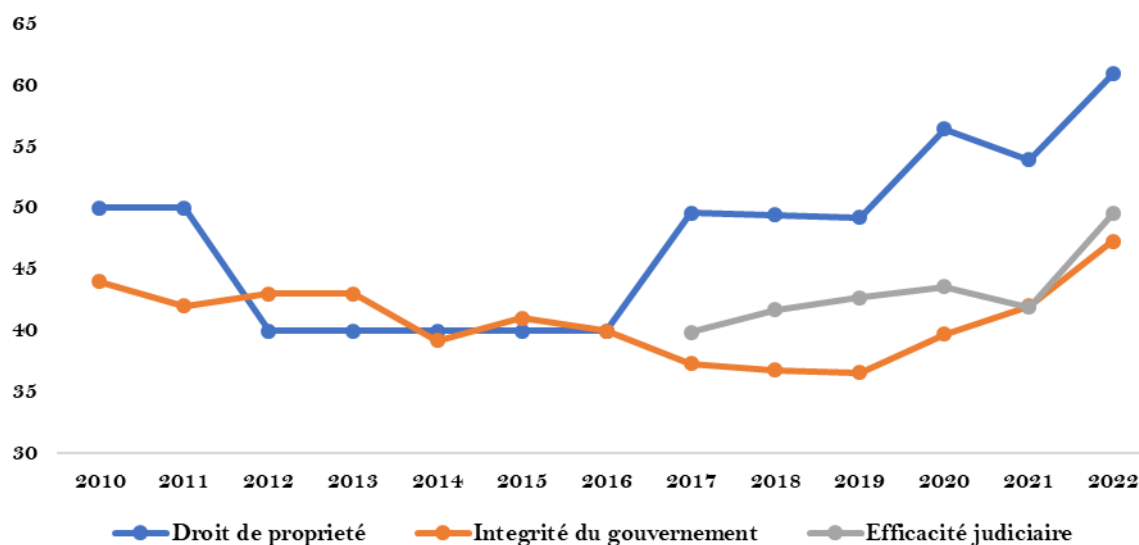
Tableau 2 : EFI 2022 : Monde, Tunisie, Maroc et Egypte

	Monde	Tunisie	Maroc	Egypte
Score global	60,0 ↓	54,2 ↓	59,2 ↓	49,1 ↓
Droit de propriété	↑55,3	↑60,9	57,8 ↓	39,0 ↓
Intégrité du gouvernement	↑50,2	↑49,5	32,7 ↓	22,1 ↓
Efficacité judiciaire	45,4 ↓	↑47,3	41,0 ↓	28,7 ↓
Fardeau fiscal	↑77,9	↑75,2	68,2 ↓	↑87,1
Dépenses du gouvernement	65,0 ↓	67,0 ↓	69,8 ↓	↑75,7
Santé budgétaire	60,6 ↓	20,8 ↓	46,0 ↓	3,7 ↓
Liberté des affaires	60,3 ↓	57,7 ↓	64,8 ↓	54,1 ↓
Liberté du travail	55,7 ↓	↑56,0	↑46,4	32,9 ↓
Liberté monétaire	74,4 ↓	↑74,4	80,0 ↓	↑70,9
Liberté des échanges	69,5 ↓	66,2 ↓	68,6 ↓	60,2 ↓
Liberté d'investissement	↑57,0	45,0=	65,0=	65,0=
Liberté financière	↑48,7	30,0=	70,0=	50,0=

*Une amélioration au niveau du volet « Etat de droit »*

Le score moyen enregistré cette année pour l'Etat de droit est de 52.57 (contre 50.03 pour le score mondial, 43.82 pour le Maroc et 29.94 pour l'Egypte). Il a enregistré une augmentation de 7 points par rapport à 2021 classant, ainsi, la Tunisie au 68<sup>e</sup> rang mondial et au 3<sup>e</sup> rang arabe.

Graphique n° 4 : Etat de droit 2010-2022





Au niveau des sous-facteurs, le « **Droit de propriété** » s'est amélioré au fil des années et le score enregistré en 2022 (60.9) est supérieur au score moyen mondial et régional. Ce score qui reflète le risque d'expropriation, le respect de la propriété intellectuelle et la qualité de l'exécution des contrats et de l'application de la loi, inscrit la Tunisie dans la catégorie des pays « Modérément libres ».

La comparaison des performances de la Tunisie dans ce piler avec celles du **Singapour** qui mène le classement mondial avec un score proche de la frontière supérieure (97,5), fait ressortir qu'au Singapour même si l'accès des étrangers à la propriété soit limité, il suffit de posséder une carte de résident permanent ou de gagner plus de 4 300 euros nets pour pouvoir acheter une propriété.

En Tunisie, si un étranger envisage d'acheter un bien immobilier ou un terrain non agricole, il lui faut tout d'abord passer par l'autorisation du gouverneur, fournir une liste de pièces à lors de cette demande composée de 13 documents et attendre au moins un an pour obtenir l'autorisation sachant les délais d'attente différents selon les gouvernorats.

A côté de ces conditions qui n'encouragent en aucun cas des investisseurs étrangers à envisager l'appropriation foncière en Tunisie, les restrictions sont encore sévères quand il s'agit des terrains agricoles. En fait, pour l'Égypte comme pour la Tunisie, l'acquisition d'une terre agricole par un étranger est explicitement interdite<sup>2</sup>.

En ce sens, l'article 3 de l'ancien Code d'investissement tunisien stipule que « Les étrangers peuvent investir dans le secteur agricole dans le cadre de l'exploitation par voie de location des terres agricoles. Toutefois, ces investissements ne peuvent en aucun cas entraîner l'appropriation par les étrangers des terres agricoles<sup>3</sup> ». Or, le fait de ne permettre à l'investisseur d'investir que par la voie de location, donne au propriétaire le pouvoir de fixer des prix exorbitants. Cette obligation peut coûter cher à l'investisseur surtout dans le cas où il n'existe pas de règles qui régissent ce genre de location.

C'est également le cas de la loi égyptienne n° 15 de 1963 concernant la détermination du champ d'interdiction de la propriété étrangère. Selon l'article 1<sup>er</sup> de cette loi, « Il est interdit aux étrangers, qu'ils soient des personnes physiques ou morales, d'acquérir une propriété foncière ou des terres agricoles ou désertiques ».

C'est aussi le cas au Maroc où il est interdit de vendre des terrains au milieu rural aux étrangers et aux sociétés dont le capital est détenu par des étrangers. Sauf qu'ils peuvent

---

<sup>2</sup> - Loi n° 15 sur l'interdiction de la propriété étrangère des terres agricoles, 1963 (Égypte), art 1.

<sup>3</sup>- Loi n° 93-120 de la Tunisie, supra note 5

toujours bénéficier d'une dérogation leur permettant d'acheter un terrain, à condition d'y réaliser un projet d'envergure. Il s'agit de l'attestation de vocation non agricole (AVNA).

Certes, l'acte de s'approprier par un étranger a toujours été considéré, aussi bien par la Tunisie que par les autres pays étudiés, comme un élément de souveraineté nationale et le fondement de toutes les restrictions est dû à des considérations de sécurité et d'indépendance nationales. Mais, vu l'importance de reconnaître ce droit aux investisseurs étrangers en tant qu'élément d'attraction, cette interdiction peut être dérogée dans certains cas sur la base d'autorisations spéciales et justifiables.

S'agissant de « **L'efficacité judiciaire** », et bien que le score de la Tunisie y afférent ait enregistré la plus importante amélioration en atteignant 49.5 points (contre 41.9 en 2021), il reste inférieur au score moyen mondial (50.23) mais dépasse, néanmoins, celui enregistré par le Maroc (32.70) et l'Égypte (22.10).

De l'autre côté du spectre, **Singapour** continue d'être le leader mondial dans cet indicateur avec un score de 90.8, témoignant de la fiabilité des procédures, du bon fonctionnement, de l'efficacité et de l'équité du cadre législatif et du système juridique.

A ce titre, et bien que le succès constant du gouvernement dans les affaires judiciaires qui ont des implications directes sur son programme a jeté de sérieux doutes sur l'indépendance de la justice, si les jugements contre le gouvernement sont rares, le pouvoir judiciaire est perçu comme agissant de manière plus professionnelle et impartiale dans les décisions liées aux affaires, ce qui a contribué à faire du pays un lieu attrayant pour les investissements et le commerce.

*En septembre 2020, dans un signe d'impartialité judiciaire, la Haute Cour a annulé la condamnation en 2019 d'une femme de ménage indonésienne, la déclarant non coupable d'avoir volé son employeur, un puissant cadre d'une entreprise publique. Néanmoins, les tribunaux ont continué à se ranger du côté du gouvernement et de ses alliés dans des affaires politiquement tendues au cours de l'année\*.*

Concernant la Tunisie, l'amélioration enregistrée au niveau du score de cette année ne lui a pas encore permis de sortir de la catégorie des pays « Réprimés » à ce niveau. Mais en vertu des dernières mesures du gouvernement visant à garantir l'indépendance et l'intégrité du système judiciaire, l'on pourrait s'attendre à ce que le score de la Tunisie s'améliore davantage et lui permettrait de se hisser à une meilleure catégorie.

---

4 - Freedom House, Freedom of the world 2021

Pour les autres pays retenus dans la comparaison, l’Egypte est considérée comme étant un pays non libre selon Freedom House. En effet, dans son rapport « Freedom in the World 2022 », le système judiciaire égyptien est considéré comme étant le maillon le plus faible. Le pouvoir exécutif exerce une influence sur les tribunaux, qui protègent généralement les intérêts du gouvernement, de l’armée et de l’appareil de sécurité et ont souvent tranché en faveur du gouvernement dans les affaires visant les opposants politiques du gouvernement et toutes les formes d’expression indépendante.

Par contre, le système judiciaire au Maroc est règlementé par la Constitution du 29 Juillet 2011 qui proscrit, dans son article 109, toute intervention dans les affaires soumises à la justice et stipule que dans sa fonction judiciaire, le juge ne saurait recevoir d’injonction ou d’instruction, ni être soumis à une quelconque pression.

*Au Maroc, il a été porté création d’un Conseil supérieur du pouvoir judiciaire indépendant qui remplace le Conseil supérieur de la magistrature, et qui veille à l’application des garanties accordées aux magistrats, notamment quant à leur indépendance, leur nomination, leur avancement, leur mise à la retraite et leur discipline. Il dispose également de l’autonomie administrative et financière.*

Au niveau de « **L’intégrité du gouvernement** », la Tunisie reste toujours dans la catégorie des pays « Réprimés » bien qu’elle soit classée 69<sup>e</sup>. Cependant, faut-il indiquer qu’elle a amélioré son score de 5.3 points pour atteindre 47.3 (contre 42 en 2021) et dépasser le score moyen mondial (45.35) et régional (45.05) ainsi que celui des deux pays de comparaison (Egypte : 22.10 et Maroc : 32.70).

Au niveau mondial, le **Danemark** est en tête du classement dans ce pilier en y enregistrant son meilleur score pour cette année (99.5). Il est à noter que ce score est en grande partie construit à partir de l’Indice de Perception de la Corruption pour l’année 2021 où le Danemark fût aussi le leader mondial en termes de lutte contre la corruption.

*Ce pays, qui place la barre très haut quand il s'agit de lutte contre la corruption, a adopté des politiques de "tolérance zéro", c'est-à-dire d'inacceptabilité de la corruption à tous les niveaux. Par exemple, dans le cadre de l'emploi, un employé potentiel est appelé à signer un accord spécial qui contient l'obligation de refuser de prendre et de corrompre. Une réticence à le signer est une raison sérieuse d'annulation du contrat et sa violation entraîne un licenciement et une peine de prison allant de 3 à 6 ans pour les employés du secteur public et de 1 à 4 ans dans le secteur privé. Il convient de noter que les fonctionnaires danois jouissent d'un haut degré de protection sociale, d'un enseignement gratuit et de garanties sociales qui réduisent considérablement le risque de corruption. D'un autre côté, tous les mouvements d'argent, tous les profits ainsi que toutes les dépenses sont transparents, connus et extrêmement difficiles à dissimuler. Les organisations non gouvernementales et les organes de contrôle spéciaux opèrent ouvertement et publient des informations sur les activités et la situation financière des entreprises.*

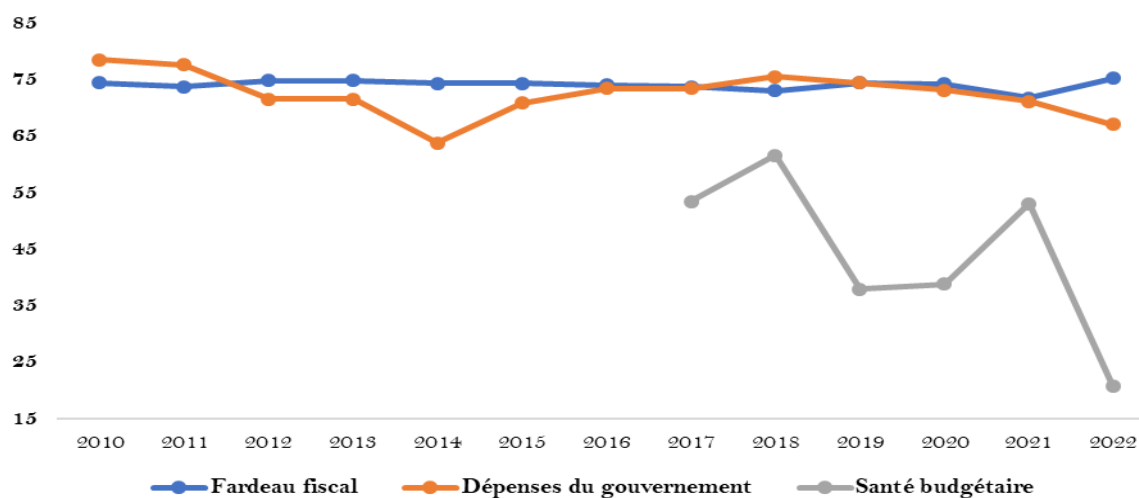
Au **Maroc**, bien que ce pays fût classé 87<sup>e</sup> dans l'Indice de Perception de la Corruption, ce qui le met dans la catégorie des démocraties non parfaites, ce pays a franchi au mois de mai 2021 une importante étape dans la lutte contre la corruption en promulguant la loi qui élargit les prérogatives et le champ d'intervention de « l'Instance Nationale de la Probité, de la Prévention et de la Lutte contre la Corruption » (la loi 46-19), notamment, en matière de politique préventive en lui conférant de nouvelles compétences liées à l'initiative, la coordination, la supervision et le suivi de la mise en œuvre des politiques de lutte contre la corruption.

*Cette nouvelle loi renforce les prérogatives de « l'Instance Nationale de la Probité, de la Prévention et de la Lutte contre la Corruption » entant qu'organe de contrôle qui est désormais habilité à accéder aux locaux administratifs et professionnels, à constater les infractions avec les agents de la police judiciaire et qui peut se présenter entant que partie civile dans les affaires en justice relatives à la corruption.*

### ***Taille du gouvernement en repli à cause d'une « Santé budgétaire » moins performante***

Avec un score moyen de 54.33 (contre 67.8 score mondial, 61.33 pour le Maroc et 55.50 pour l'Égypte), la Tunisie a accusé une chute de 11 points en 2022 pour se classer 143<sup>e</sup> au niveau de ce pilier et reste, ainsi, dans la classe des pays « Principalement non libres ».

Graphique n° 5 : Taille du gouvernement 2010-2022



D'après ce graphique, on déduit que depuis 2010 le score de Tunisie a oscillé entre celui de la catégorie des pays « Modérément libres » et celui des pays « Principalement libres » au niveau des piliers « Fardeau fiscal » et « Dépenses du gouvernement ». Alors que dans le volet « Santé budgétaire » et après avoir rebondi en 2021, la Tunisie a accusé la plus importante chute en 2022 où le score a baissé de 33 points.

En fait, « **La santé budgétaire** » est l'indicateur qui a le plus tiré le score de la Tunisie vers le bas cette année. A ce niveau et partant du fait que cet indicateur mesure l'engagement d'un gouvernement à la bonne gestion financière des ressources qui sont essentielles pour une expansion économique à long terme et pour l'instauration de la liberté économique, il importe de rappeler que durant la période couverte par le rapport 2022, la crise économique en Tunisie associée à une crise politique et sanitaire ont conduit à une augmentation des déficits et du fardeau de la dette, et, par la suite, à l'érosion de la santé budgétaire globale du pays.

Donc après avoir été « Principalement non libre » en 2021, le score de la Tunisie a enregistré une chute substantielle pour se situer aux alentours de 20.8 en 2022, la classant ainsi dans le groupe des pays « Réprimés ».

*Cependant et selon les prévisions annoncées dans la loi des finances pour l'année 2022 tablant sur le relâchement du déficit budgétaire à partir de 2022, l'on s'attend à ce que la Tunisie gagne en score pour se rapprocher de la catégorie des pays « Principalement non libres ».*

Au niveau mondial, le Koweït vient en tête des pays de l'échantillon avec une santé budgétaire optimale (score de 99.7). Ce pays, avec un PIB par habitant parmi les plus élevés

dans le monde, a également la part de la dette publique par rapport au PIB parmi les plus faibles au niveau mondial (11.5%)

Concernant les autres sous-indicateurs constituant ce pilier, la Tunisie a gagné du terrain en termes de « **Fardeau fiscal** » en figurant au 116<sup>e</sup> rang, gagnant, ainsi, 12 places en une année avec un score de 75.2 contre 71.7 en 2021. Cette amélioration du score est liée directement aux mesures prises dans la loi de finance de l'année 2021 et qui consistent en :

- L'unification des taux d'imposition des sociétés en supprimant les taux d'imposition spécifiques de 25%, 20% et 13,5%, et les ramenant au niveau de 15% ;
- La baisse du minimum d'IS de 15% à 10% pour les sociétés ayant une exonération totale ou partielle de l'IS (article 12 de la loi 114-89 relative à la promulgation du code de l'IRPP et de l'IS) ;
- La baisse des taux de retenue à la source ;
- L'allégement des conditions de restitution des droits d'enregistrement sur les terres agricoles...etc.

Au niveau mondial, les pays pétroliers du golfe arabe occupent les 5 premiers rangs et les Emirats arabes unis en tête de l'échantillon avec un score complet de 100. Dans ce pays, où les recettes des hydrocarbures représentent 55% des recettes budgétaires en 2019 et 17% du PIB, les différentes formes d'impôts sur les revenus des individus comme sur les sociétés n'existent pas.

Concernant l'Egypte, ce pays est classé dans la catégorie des pays libres à ce niveau avec un score de 87.1. Ce score résulte de l'unification des taux des taxes sur les personnes que sur les sociétés à 22.5% contre 35% et 15% respectivement pour la Tunisie et à une part de charges fiscales par rapport au PIB estimée 16.7% contre 32.1% pour la Tunisie.

Au niveau du volet « **Dépenses du gouvernement** », on note un recul dans le classement de la Tunisie qui vient au 104<sup>e</sup> rang (contre 93<sup>e</sup> en 2021) avec une baisse de 4.1 points au niveau du score (67 contre 71.1 en 2021). Ce score est bien supérieur au score moyen mondial (65) mais au-dessous des scores enregistrés dans les pays retenus dans la comparaison (69.8 pour le Maroc et 75.7 pour l'Egypte).

*Selon Heritage Foundation, la composante " Dépenses publiques " n'est autre que la charge imposée par les dépenses publiques, qui comprend la consommation de l'Etat et tous les paiements de transfert liés aux divers programmes. Le niveau idéal des « dépenses publiques » varie d'un pays à l'autre, en fonction des facteurs allant de la culture à la géographie en passant par le niveau de développement économique.*

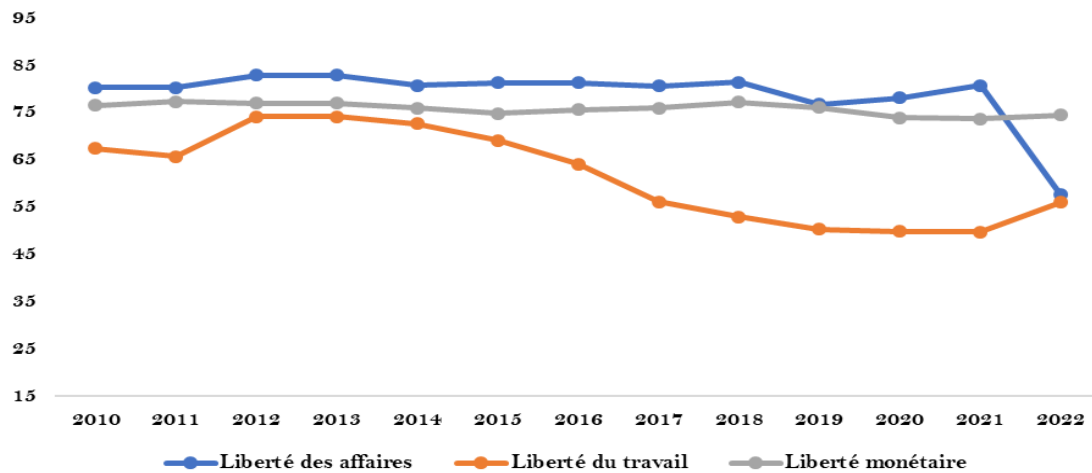
*Cependant, à un moment donné, les dépenses publiques deviennent un fardeau inévitable car la croissance de la taille et de la portée du secteur public entraîne inévitablement une mauvaise allocation des ressources et une perte d'efficacité économique. De nombreuses recherches ont montré que les dépenses publiques excessives qui entraînent des déficits budgétaires chroniques et l'accumulation de la dette publique sont l'un des freins les plus graves au dynamisme économique.*

*Par ailleurs et partant du fait que la méthodologie de cet indicateur considère les dépenses publiques nulles comme la référence, on retient que les pays sous-développés, en particulier ceux dont la capacité gouvernementale est faible, peuvent recevoir des scores artificiellement élevés. Cependant et vu qu'ils ne peuvent pas fournir assez de biens et services publics, ces gouvernements sont susceptibles de recevoir des scores faibles pour d'autres composantes de la liberté économique qui mesurent les aspects de l'efficacité du gouvernement (telles que les droits de propriété, la liberté financière et la liberté d'investissement).*

### ***Efficacité réglementaire en baisse malgré une amélioration dans certains indicateurs***

Bien que qualifiée de « Modérément libre », la Tunisie a perdu du terrain au niveau de « l'efficacité réglementaire » en accusant une perte dans le score de 5.3 points en une année (62.7 contre 68 en 2021) pour se classer à la 102<sup>e</sup> place. Signalons, à ce niveau, que le score tunisien est en deçà de celui de la moyenne mondiale (63.5) et du Maroc (63.7) mais dépasse de loin le score de l'Egypte (52.6). Pour la Tunisie, cette baisse du score, est due principalement au recul en matière de « Liberté des affaires » qui n'a pas pu être résorbée par l'amélioration au niveau de la « Liberté du travail » et de la « Liberté monétaire ».

Graphique n° 6 : Efficacité règlementaire 2010-2022



Ainsi et après une nette amélioration pendant l'année précédente, la « **Liberté des affaires** » a marqué une chute substantielle en 2022 en perdant 23 points dans le score (57.7 contre 80.7 en 2021) et 83 rangs classant la Tunisie au 108<sup>e</sup> rang (contre 25<sup>e</sup> en 2021).

Ce résultat corrobore celui dégagé à partir de la 20<sup>ème</sup> enquête de l'ITCEQ sur le climat des affaires en Tunisie qui montre une baisse sensible de l'indicateur de perception y afférent et qui serait attribuable, entre autres, aux répercussions de la crise Covid-19.

Au niveau mondial, la meilleure performance pour la « Liberté des affaires » revient à la **Norvège** avec un score de 91.4. En effet, ce pays présente un climat d'affaires particulièrement satisfaisant, illustré par sa 9<sup>e</sup> place sur 190 pays dans le classement Doing Business 2020 établi par la Banque Mondiale. La comparaison entre les performances de ce pays avec celles de la Tunisie au niveau des volets « Création d'entreprise », « Obtention de permis de construction » et « Raccordement à l'électricité » fait ressortir une différence au niveau des délais d'obtention de ces services en faveur du Norvège, bien que le nombre de procédures soit semblable dans les deux pays.

De même et comme le montre le tableau suivant, l'analyse du positionnement de la Tunisie dans ce pilier au niveau régional fait ressortir que le Maroc se positionne mieux dans « L'obtention de permis de construction » et « Le raccordement à l'électricité » grâce à des délais plus avantageux qu'en Tunisie.



**Tableau n° 3 : Doing Business 2020**

	Tunisie	Norvège	Maroc	Egypte
<b>Créer une entreprise</b>				
Procédures (nombre)	3	4	4	5
Temps (jours)	9	4	9	12
<b>Obtention de permis de construction</b>				
Procédures (nombre)	14	11	12	20
Temps (jours)	133	109	58	173
<b>Raccordement à l'électricité</b>				
Procédures (nombre)	4	4	4	5
Temps (jours)	65	66	31	53

*Source : Doing Business 2020*

De son côté, l'Egypte a adopté en 2018 une nouvelle loi sur les faillites, améliorant ainsi le système de réglementation des ses entreprises.

Concernant le volet « **Liberté du travail** » et après y avoir été classée durant 2 années successives dans la catégorie « Réprimé », la Tunisie remonte dans la classe « Principalement non libre » avec un score de 56 pour occuper le 94<sup>e</sup> rang (contre 141<sup>e</sup> en 2021). Ce score est légèrement supérieur au score moyen mondial (55.7) et aux scores enregistrés dans les pays concurrents (Egypte : 32.9 et Maroc : 46.4). Cette amélioration serait liée à l'augmentation du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) pour les secteurs agricole et non agricole annoncée à la fin de l'année 2020.

De plus amples investigations montrent que, pour cette année, la Micronésie se présente comme étant le pays le plus libre au niveau du marché du travail avec un score de 81.5. En effet, l'Etat demeure le plus grand employeur dans ce pays et le revenu annuel moyen par habitant en Micronésie s'élève à 4010 \$ par habitant (contre 3340 \$ en Tunisie). En plus, les législations du travail, surtout en matière de licenciement, sont plus souples et donnent plus de liberté aux employeurs qu'en Tunisie.

Dans le même ordre d'idées, l'indicateur « **Liberté monétaire** » a aussi connu une légère amélioration (74.4 contre 73.6 en 2021), classant la Tunisie dans le groupe des pays « Principalement libres » et ce, depuis 1995. Le score tunisien de 2022 est comparable à celui de la moyenne mondiale, et supérieur à celui de l'Egypte (70.9) mais reste en deçà du score du Maroc (80).

En Tunisie, tous les ajustements du Taux d'Intérêt Directeur ont été justifiés par une lutte acharnée contre l'inflation, dont la maîtrise est considérée par la BCT comme son principal objectif.

*A ce titre, une étude publiée en 2020 et signée par des chercheurs affiliés au FMI<sup>5</sup>, montre avec des chiffres et analyses empiriques qu'en Tunisie post-2011, la variation du Taux d'Intérêt Directeur (TID) n'explique que 13% de la variance de l'inflation. Elle montre également que 40% de la variation de l'inflation est expliquée par le taux de change et donc par la dépréciation du dinar et met ainsi l'accent sur le faible impact de la variation du TID sur la maîtrise de l'inflation.*

*L'étude reproche à la politique monétaire en Tunisie son retard en matière de ciblage de son action anti-inflation (inflation targeting), et ce avec des indicateurs et un cadrage précis axé sur les résultats. Selon cette étude, les augmentations successives du TID en Tunisie, prétendument pour réduire l'inflation, ont eu un impact dévastateur sur le PIB réel : une augmentation du TID d'un écart-type de 0,2 point de pourcentage fait chuter le PIB réel de 0,4 point de pourcentage.*

Par ailleurs, le classement mondial au niveau de ce pilier est mené par le **Japon** avec un score de 87.1. Ce score est attribuable à un taux d'inflation excessivement bas (le taux employé pour le calcul de cet indicateur est relatif à l'année 2020 et est de l'ordre de 0%). En fait, après avoir enregistré une déflation de 0.2% en 2021, le taux d'inflation estimé en 2022 est de 0.5% et le taux ciblé dans les prochaines années est de 2%. Dans le même contexte, le taux d'intérêt directeur a été maintenu à -0,1% avec des prévisions de le maintenir à ce niveau ou à un niveau inférieur, à court et à moyen termes.

*Concernant les pays concurrents, au Maroc, et dans une optique de ciblage de l'inflation, la Banque Centrale du Maroc (BAM) a procédé à des baisses graduelles du taux directeur, le ramenant de 7% en 1996, à 2,50% en 2014 et à 1.5% en 2021. Ce faisant, le pays a échappé à la récente poussée inflationniste à l'international à travers un niveau d'inflation maîtrisable (en dessous des 2,0% en 2021) et l'équilibre du marché monétaire est resté imperturbable.*

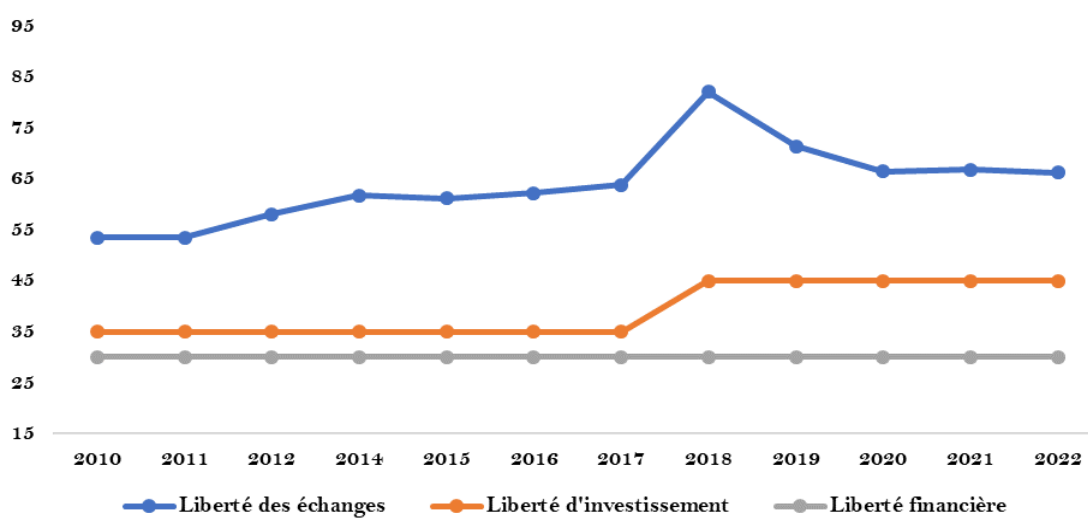
*Il en est de même pour l'économie égyptienne qui, en dépit des effets de la pandémie du COVID-19, était déjà en position de force puisqu'il a mis en œuvre un programme de réformes économiques comprenant des mesures d'assainissement budgétaire, l'introduction d'un taux de change flottant et d'importantes réductions de subventions. Une politique monétaire appropriée a permis au taux d'inflation de continuer à baisser et de rester bien en deçà de la fourchette cible de la Banque Centrale, atteignant 4,5 % en 2021. D'un autre côté, en novembre 2020, la Banque Centrale d'Égypte a réduit de 50 points de base, ses principaux taux directeurs.*

<sup>5</sup> - "Tunisia Monetary Policy Since the Arab Spring: The Fall of the Exchange Rate Anchor and Rise of Inflation Targeting"; M. Khatat. N. End & R. Kolsi; 2020

### *Une ouverture de marché presque stable dans un environnement de plus en plus fluctuant*

Au niveau de « l'Ouverture du marché » la Tunisie reste dans la catégorie des « pays réprimés » avec un score de 47.07 en 2022 (contre 47.27 en 2021) ; le score moyen mondial pour cette année étant de 58.4 et les scores observés dans les pays concurrents retenus pour cette étude comparative sont de 67.87 pour la Maroc et de 58.40 pour l'Égypte.

Graphique n° 7 : Ouverture du marché 2010-2022



L'analyse par sous indicateur montre que ce classement incombe aux deux volets « Liberté financière » et « Liberté d'investissement » alors que la Tunisie est considérée « Modérément libre » au niveau de la « **Liberté des échanges** » même si le score y afférent s'est légèrement dégradé (66.2 contre 66.8 en 2021).

Concernant ce dernier volet, il importe de rappeler que bien que la Tunisie ait 8 accords commerciaux préférentiels en vigueur, son taux tarifaire moyen est de 9,4%. De plus, 13 mesures non tarifaires officielles sont en vigueur et les avantages globaux du commerce restent réduits par d'autres lacunes institutionnelles sachant que le commerce extérieur représente 104% du PIB.

Toujours au niveau des échanges et bien que l'Union Européenne soit le principal partenaire commercial de la Tunisie (représentant 70% de ses importations et exportations), le Pays a poursuivi une politique active de renforcement de ses échanges avec le reste de l'Afrique. À cet égard, la Tunisie a signé un accord de coopération commerciale avec le Ghana en février 2019 et le Parlement tunisien a ratifié en mars 2019 l'adhésion officielle du pays au Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA, une zone commune de libre-échange

avec 20 États membres s'étendant de la Libye à Swaziland). Elle a également ratifié l'accord sur la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) le 22 juillet 2020.

Dans le même contexte et dans le cadre de ses négociations avec l'OMC, la Tunisie a libéralisé son régime d'importations mais on note toujours la présence d'un certain nombre de restrictions. Ainsi, environ 3% des marchandises nécessitent une licence d'importation délivrée par le Ministère du Commerce (produits agricoles, automobiles, textiles). Il existe également quelques quotas, notamment pour des biens de consommation entrant en compétition avec l'industrie locale. Afin d'obtenir ces licences, un certain nombre de documents sont requis, comme le contrat commercial (ou tout autre document équivalent), ainsi que des informations sur les contractants, les produits, l'origine et la provenance.

Au niveau mondial, le classement dans la « Liberté des échanges » est mené par Singapour (95) avec un taux tarifaire moyen de 0%. Ce pays adopte une stratégie commerciale qui consiste à favoriser les exportations tout en minimisant les barrières aux importations.

*Le Singapour a signé le 15 novembre 2020 le Partenariat économique global régional (RCEP) avec 14 autres pays de l'Indo-Pacifique. Cet accord est considéré comme étant le plus important accord commercial de libre-échange de toute l'histoire. Il couvre, ainsi, 30% de l'économie mondiale<sup>6</sup>. Le RCEP couvre les biens, les services, l'investissement, la coopération économique et technique. Il crée également de nouvelles règles pour le commerce électronique, la propriété intellectuelle, les marchés publics, la concurrence et les petites et moyennes entreprises.*

Au niveau régional, Le Maroc est très ouvert au commerce extérieur qui représente 87% de son PIB (Banque Mondiale, dernières données disponibles) et ses principaux échanges commerciaux se font avec des pays européens (65,8% du commerce total). Le Maroc a également renforcé son intégration commerciale avec le reste de l'Afrique, notamment à travers la ratification de l'Accord de la Zone de Libre-échange Continentale Africaine (ZLECAF).

Cependant, il existe des restrictions quantitatives à l'importation concernant certains produits particuliers comme les poudres et explosifs, la friperie ou les pneus rechapés ou usagés et ces marchandises sont soumises à une licence d'importation.

De son côté l'Egypte dont le commerce extérieur représente 43% du PIB du pays (Banque Mondiale, 2019) a vu son marché s'ouvrir progressivement avec la ratification de divers

---

<sup>6</sup> - Cet accord comprend l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN : Brunei, Cambodge, Indonésie, Laos, Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande et Vietnam) et les partenaires de l'accord de libre-échange de l'ASEAN (Australie, Chine, Inde, Japon, Nouvelle-Zélande et République de Corée)

accords de libre-échange, notamment l'Association Européenne de Libre-échange (AELE) et la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).

*Pour les barrières non tarifaires, on note l'absence de tout système de licence, même si l'importation de certains produits requiert l'autorisation préalable du Ministère de l'Economie.*

Concernant le volet « **Liberté d'investissement** », le score de la Tunisie n'a pas dépassé 45 depuis l'année 2018 et ce, malgré les efforts déployés par l'Etat pour attirer davantage d'investissements. Ce score reste inférieur au score mondial moyen qui s'élève à 57 et aux scores enregistrés au Maroc et en Egypte (65).

A ce titre, Héritage Foundation considère que la croissance de l'investissement à long terme en Tunisie est inhibée par la bureaucratie et l'incertitude politique.

En fait, l'un des principes de la « Liberté d'investissement » consiste au non favoritisme en faveur des investisseurs nationaux au détriment des investisseurs étrangers. Or, la législation tunisienne a toujours favorisé l'investisseur national en lui réservant le droit d'accès à certains secteurs et en imposant aux investisseurs étrangers souhaitant accéder à ces secteurs ou activités de s'associer avec un partenaire tunisien majoritaire.

A ce titre, la nouvelle loi d'investissement de 2017 et même si elle a réitéré le principe de la non-discrimination en matière de traitement de l'investisseur étranger déjà établi dans l'ancien code d'investissement, il existe une nette distinction entre le domaine de l'admission et celui du traitement de l'investissement.

*L'investissement des étrangers dans le secteur agricole est soumis à d'importantes restrictions. En ce sens, l'article 3 de l'ancien Code d'investissement dispose que « Les étrangers peuvent investir dans le secteur agricole dans le cadre de l'exploitation par voie de location des terres agricoles. Toutefois, ces investissements ne peuvent en aucun cas entraîner l'appropriation par les étrangers des terres agricoles ».*

*A cet effet, les IDE agricoles ne peuvent avoir lieu que par voie de location. Mais, bien que cette interdiction soit justifiée par des raisons économiques et sociales, elle peut coûter cher à l'investisseur en donnant au propriétaire le pouvoir de fixer des prix exorbitants. Faut-il rappeler à cet égard qu'il n'existe pas de réglementation qui régit ce genre de location.*

Concernant les investisseurs nationaux et dans l'objectif de réduire les procédures relatives à l'investissement, le gouvernement tunisien a annoncé le 20 juin 2021 la suppression de 27 licences et autorisations en les remplaçant par des cahiers de charges, ce qui pourrait avoir un impact direct sur le score de la Tunisie dans le prochain rapport.

Au niveau mondial, le Luxembourg se positionne comme étant le pays le plus libre dans ce volet avec un score de 95. Le flux d'IDE enregistré en 2020 est de 62145 M\$ (contre 652M\$ pour la Tunisie) ce qui fait de ce pays le sixième bénéficiaire mondial en termes d'entrées d'IDE. En effet, l'activité globale d'investissement au Luxembourg est soutenue par les solides fondations institutionnelles d'un système de marché ouvert.

Selon le Rapport sur l'investissement dans le monde 2021 de la CNUCED<sup>7</sup>, Le Luxembourg offre un climat des affaires favorable aux investissements étrangers, avec un régime fiscal très attractif. Le Luxembourg est également le deuxième plus grand investisseur au monde, derrière la Chine.

Au niveau du traitement des investisseurs étrangers, quelle que soit la forme d'investissement, l'accès à toute activité à but lucratif sur le territoire luxembourgeois est soumis aux mêmes formalités (immatriculation/inscription au Registre de Commerce et des Sociétés, demande d'obtention d'un numéro de TVA, déclaration initiale auprès de l'Administration des impôts, etc.) et aux mêmes obligations (obtention d'une autorisation d'établissement pour les activités commerciales, artisanales et industrielles et pour certaines professions libérales).

Concernant les performances des pays concurrents dans ce domaine, le Maroc et l'Égypte sont mieux positionnés que la Tunisie.

En effet, le Maroc a mis en place un système qui répond aux standards internationaux en matière d'attractivité des IDE en supprimant toutes les restrictions envers les investisseurs étrangers. Ainsi, une société peut être détenue à 100% par des étrangers qui, de plus, ont la possibilité d'acquérir librement des biens mobiliers et immobiliers sans contraintes.

*Le Maroc a ratifié des conventions internationales relatives à la garantie et à la protection de l'investissement et a adopté depuis 1995 la charte d'investissement qui est la principale source juridique des IDE. Cette charte vise à mettre en place des mesures d'encouragement à l'investissement. Elle insiste sur le principe de liberté d'investir au Maroc et promeut les opportunités d'investissement dans le pays.*

*D'un autre côté, le Maroc a mis en œuvre des réformes pour réduire les frais d'enregistrement des sociétés, éliminer les exigences de capital minimum pour les sociétés à responsabilité limitée et faciliter l'enregistrement des entreprises.*

---

<sup>7</sup> - La **Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement** (**CNUCED**) est un organe subsidiaire de l'Assemblée générale des Nations unies créé en 1964, qui vise à intégrer les pays en développement dans l'économie mondiale de façon à favoriser leur essor. Organisme intergouvernemental permanent, la CNUCED compte 193 États membres.

Toutes ces mesures ont fait que le score obtenu par le Maroc dans l'indice de restrictivité des IDE<sup>8</sup> est le plus élevé au niveau du monde arabe et parmi les plus élevés du monde (soit 0.067 contre 0.174 en Tunisie et 0.117 en Égypte)<sup>9</sup>.

Quant à l'Égypte, il a adopté une nouvelle loi d'investissement (loi n° 72) qui a rompu avec les anciennes politiques en mettant l'accent sur la qualité des IDE plutôt que sur leur quantité et ce, conformément à la Stratégie égyptienne adoptée en 2015 pour le développement durable (la Vision 2030 de l'Égypte). Cette nouvelle loi encourage les investissements nationaux et étrangers qui contribuent au développement durable.

S'agissant de la « **Liberté financière** » le score de la Tunisie n'a pas dépassé 30/100 la classant au 141<sup>e</sup> rang en 2022 après avoir figuré parmi les tops 30 jusqu'à l'année 2005. Le score moyen mondial pour cette année est de 48.7 et les scores enregistrés dans les pays concurrents retenus dans cette étude s'élèvent à 70 pour le Maroc et à 50 pour l'Égypte.

Avec un score équivalent à un degré de liberté « Réprimé » la Tunisie est taxée d'avoir une intervention excessive du gouvernement dans l'allocation des crédits, de soumettre des institutions financières étrangères à d'importantes restrictions et d'avoir d'importants obstacles pour la création de banques.

A ce titre et selon Heritage Foundation, le secteur financier, peu développé en Tunisie, reste fragmenté et dominé par l'État. Cependant, au niveau de la gouvernance la comparaison avec le Maroc et l'Égypte fait ressortir que la banque centrale de Tunisie est la seule banque où le gouvernement n'est pas représenté dans le conseil d'administration et la conduite de la politique monétaire n'est pas subordonnée à son approbation. Tandis que, pour les deux autres banques centrales, le gouvernement prend activement part dans leur conseil d'administration à travers ses représentants, et la mise en œuvre des politiques est subordonnée à l'approbation du gouvernement, ce qui réduit les marges de manœuvre de ces banques centrales et, de ce fait, leur autonomie.

Au niveau mondial, le meilleur score pour cette année est enregistré par la **Suisse** et **l'Australie** (90). Dans ces deux pays, pour pouvoir accomplir au mieux leurs missions, qui consiste à garantir la stabilité des prix et à contribuer à la stabilité financière, les banques centrales ne sont assujetties à aucune forme de pression politique. Par ailleurs, la Banque Nationale Suisse a toujours informé le public au sujet de ses mesures de politique monétaire, et de la stabilité financière.

---

<sup>8</sup> - Les restrictions sont évaluées sur une échelle de 0 à 1, « 0 » correspondant à un secteur totalement ouvert et « 1 » à un secteur fermé, par type de restriction.

<sup>9</sup> - Voir annexe 1

*La Suisse est considérée comme étant un havre financier grâce à l'article 47 de la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne qui protège le secret bancaire en imposant une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire celui qui révèle un secret en sa qualité d'organe, d'employé, de mandataire ou de liquidateur d'une banque.*

## **La liberté économique en Tunisie, défis et recommandations**

Selon Heritage Foundation, quel que soit leur niveau de développement actuel, les pays peuvent stimuler leur croissance économique de manière mesurable en mettant en œuvre des actions visant à accroître la liberté économique grâce à des politiques qui réduisent les impôts, rationalisent l'environnement réglementaire, ouvrent l'économie à une plus grande concurrence et luttent contre la corruption.

Concernant la Tunisie, pour améliorer son classement dans les prochains rapports, les pouvoirs publics devraient remédier aux lacunes en matière de politique budgétaire, de liberté financière et d'intégrité gouvernementale. Des réductions des dépenses gouvernementales l'accélération des réformes juridiques, le ciblage des subventions et la privatisation partielle des entreprises publiques sont également recommandés.

Par ailleurs des recommandations spécifiques à chaque pilier étudié permettraient d'améliorer le positionnement de la Tunisie dans le futur.

***Bien qu'il constitue environ plus de la moitié du PIB et qu'il est créateur d'emploi pour une grande catégorie des tunisiens, le secteur informel doit se reconvertir***

- Encourager les opérateurs dans le secteur informel à s'inscrire dans le circuit économique du pays via des incitations fiscales et financières.
- Elargir le champ d'application de l'article 45 du décret-loi relatif à la loi des finances de l'année 2022 qui dispose que « Il est interdit aux comptables publics de livrer les produits, s'ils ne sont pas réglés par un mode de paiement bancaire ou postal, ou électronique » pour qu'ils touchent toutes les transactions commerciales dépassant le montant de 2000dt.



*Le Forum Tunisien des Droits Economiques & Sociaux (FTDES) a publié fin 2021 un rapport intitulé « le secteur informel en Tunisie : autorité de l'Etat ou autorité de l'informel ? », cette étude qui s'est inspirée de l'expérience chinoise dans l'intégration des marchands ambulants dans l'économie du pays, a proposé d'intégrer le commerce informel ambulant, éparpillé dans la capitale et les grandes villes du pays, dans le circuit officiel en lui réservant ou en lui construisant des espaces appropriés. Cette stratégie qui consiste à regrouper tous les commerçants du quartier et d'autres ambulants de la ville dans un même espace, permettra de faciliter leur recensement, de connaître leurs activités commerciales exercées et d'organiser l'espace urbain afin de mieux le rentabiliser, engendrant ainsi des recettes fiscales non négligeables pour l'Etat.*

***Restructuration des entreprises publiques non stratégiques et déficitaires pour assurer les équilibres financiers et améliorer leurs performances***

- Changer le mode de gouvernance des entreprises publiques en ayant recours à la privatisation partielle. Ceci permettrait de réduire le déficit et d'apporter des liquidités qui peuvent être orientées vers le secteur privé, créateur de richesses.
- Consolider les équilibres financiers des entreprises publiques en adoptant un mode de gestion axé sur des objectifs et des indicateurs de performance préétablis.

***La liberté du travail en Tunisie est compromise par un cadre légal contraignant pour les opérateurs économiques***

- La réforme du code du travail doit s'articuler sur l'instauration d'une plus grande flexibilité et d'une meilleure marge de manœuvre quant au recrutement et au licenciement des employés ce qui permettrait de créer un meilleur dynamisme dans le marché du travail au profit d'une meilleure productivité et d'une meilleure employabilité, par la suite.

***La liberté monétaire est tributaire d'une bonne conduite des politiques monétaires et d'une plus grande marge de manœuvre pour les institutions financières***

- Bien que l'indépendance de la BCT soit un principe fondamental pour la liberté monétaire, la Banque Centrale devrait poursuivre ses efforts pour renforcer la communication sur la politique monétaire afin de la centrer davantage sur les projections et les résultats en matière d'inflation, réduire l'incertitude, améliorer la

transmission de la politique monétaire et faciliter la responsabilisation. Tout cela contribuerait sans doute à renforcer la crédibilité et à ancrer les attentes.<sup>10</sup>

- Les efforts doivent se concentrer sur la poursuite du renforcement du cadre de la politique monétaire en :
  - S'engageant dans une politique prospective fondée sur des règles ;
  - En annonçant un objectif d'inflation à moyen terme numérisé et explicite ce qui permettrait d'ancrer les anticipations d'inflation et fournir une référence simple et transparente pour mesurer les performances ;
  - En renforçant la transmission des taux d'intérêt et le traitement des distorsions qui continuent d'altérer le mécanisme de transmission monétaire et
  - En améliorant la capacité d'analyse de la BCT et les modèles de macro-prévision.
- La BCT doit mener sa politique monétaire en adoptant une gestion axée sur des résultats-cibles, annoncés d'avance et vérifiables a posteriori, notamment, en matière d'actions monétaires.
- Donner une plus grande marge de liberté pour les institutions financières afin qu'elles puissent jouer pleinement leur rôle dans le financement et l'investissement.
- Développer la stratégie publique d'inclusion financière en lui fournissant un cadre pour coordonner et stimuler les actions. Cela permettrait de faciliter l'élimination des barrières à l'accès aux différents instruments financiers.

---

10- « Tunisia Monetary Policy Since the Arab Spring: The Fall of the Exchange Rate Anchor and Rise of Inflation Targeting » ; Mariam El Hamiani Khataf, Nicolas End et Rym Kolsi ; 2020

## ***Le code de change freine les investisseurs formels en faveur des acteurs informels***

*Selon un sondage mené par FOREX Tunisie<sup>11</sup> en 2021 auprès de 785 entreprises, 58% estiment que la réglementation de change actuelle est un frein au développement de leur affaires, 33% considèrent que la vraie valeur du dinar est déterminée par le marché parallèle de change et 41% ne connaissent que les produits basiques de couverture offerts par le marché de change.*

*Cette étude va de pair avec les résultats dégagés de la 20<sup>e</sup> Enquête sur la compétitivité et le climat des affaires de l'ITCEQ selon laquelle près de 50% des entreprises interrogées considèrent que le code de change constitue une contrainte majeure pour le déroulement de leurs activités.*

- Adapter la réglementation de changes aux nouveaux enjeux en permettant aux entreprises et aux banques de s'internationaliser.
- Accorder plus de marge de manœuvre aux banques pour l'accompagnement de leurs clients à l'international.
- Revoir les conditions d'ouverture d'un compte pour une société non résidente qui, en plus des formalités administratives compliquées et nombreuses, se trouve soumise, actuellement, à l'obligation de donner des informations exhaustives sur tous les actionnaires dépassant 10% du capital de la société (alors que dans le reste du monde cette règle ne s'applique qu'à l'encontre des actionnaires détenant plus de 25% des parts).
- En Tunisie bien qu'on assiste à une étonnante disponibilité de devise sur le marché parallèle dans tout le pays, la réglementation, par manque de rigueur et non pas de lois, freine les investisseurs formels sans pour autant contourner la contrebande et le marché parallèle. A cet effet, il est impératif de contourner ce phénomène et de mettre tous les moyens pour lutter contre ce fléau et appliquer des mesures disciplinaires nécessaires.

## ***L'infrastructure est le maillon faible dans le commerce international***

- Améliorer les pratiques commerciales internationales et faciliter l'import-export dans ses ports, notamment, celui de Radès en améliorant l'efficacité des services d'acconage et de manutention et en investissant dans l'infrastructure et la logistique portuaire.
- Favorise le partenariat public privé surtout dans l'activité de l'acconage dans les ports.

---

**11-** Le Forex Club de Tunisie est une association à but non lucratif qui a pour objectif d'encadrer la profession de cambiste, de promouvoir et améliorer son cadre législatif et technique ainsi que sa déontologie.

***La liberté d'investissement est compromise par diverses restrictions et barrières à l'entrée***

- Harmoniser le cadre réglementaire relatif à l'investissement qui est constitué de textes et de réglementations sectorielles éparpillés.
- Etablir une liste négative des activités soumises à autorisation en partant du principe « Tout est libre sauf ... ».
- Supprimer les autorisations pour les activités qui ne touchent pas à la sécurité, à la santé, à l'éducation et aux secteurs ayant une certaine sensibilité politique ou sociale et les remplacer par des cahiers de charges simplifiés.
- Adopter une démarche de digitalisation parfaite des processus de demande et d'obtention d'autorisations d'investir.

## Annexe 1 :

### Indice de restrictivité des IDE 2020

	Égypte	Maroc	Tunisie
<b>Secteur / Industrie</b>			
<i>Secteur primaire</i>	0,043	0,169	0,194
<i>L'agriculture et la foresterie</i>	0,080	0,050	0,200
<i>Agriculture</i>	0,155	0,050	0,400
<i>Foresterie</i>	0,005	0,050	0,000
<i>L'Industrie de la pêche</i>	0,005	0,575	0,375
<i>Industries minières (y compris extraction de pétrole)</i>	0,005	0,000	0,000
<i>Secteur secondaire</i>	0,084	0,000	0,021
<i>Secteur manufacturier</i>	0,005	0,000	0,000
<i>Industries alimentaires et autres</i>	0,005	0,000	0,000
<i>Industrie chimique et raffinage</i>	0,005	0,000	0,000
<i>Fabrication de produits métalliques, machines et équipements et d'autres produits minéraux</i>	0,005	0,000	0,000
<i>Fabrication d'équipements électriques et de produits informatiques, électronique et optiques</i>	0,005	0,000	0,000
<i>Industrie automobile et d'autres matériels de transport</i>	0,005	0,000	0,000
<i>Électricité</i>	0,005	0,000	0,000
<i>Génération d'énergie</i>	0,005	0,000	0,000
<i>Distribution d'énergie</i>	0,005	0,000	0,000
<i>Construction</i>	0,555	0,000	0,150
<i>Secteur tertiaire</i>	0,165	0,072	0,263
<i>Distribution</i>	0,255	0,000	0,250
<i>Distribution en gros</i>	0,255	0,000	0,250
<i>Distribution en détail</i>	0,255	0,000	0,250
<i>Transports</i>	0,276	0,267	0,392
<i>Transport terrestre</i>	0,005	0,000	0,125
<i>Transport aquatique</i>	0,443	0,300	0,525
<i>Transport aérien</i>	0,380	0,500	0,525
<i>Hotels et restaurants</i>	0,015	0,000	0,225
<i>Média</i>	0,505	0,025	0,250
<i>Services de radiodiffusion et de télévision</i>	0,505	0,050	0,250
<i>Les autres services de médias</i>	0,505	0,000	0,250
<i>Communications</i>	0,005	0,000	0,325
<i>Télécommunications fixe</i>	0,005	0,000	0,250
<i>Télécommunications mobiles</i>	0,005	0,000	0,400
<i>Services financiers</i>	0,022	0,033	0,150
<i>Service bancaire</i>	0,005	0,000	0,050
<i>Service d'assurance</i>	0,055	0,100	0,150
<i>Autres services financiers</i>	0,005	0,000	0,250
<i>Services aux entreprises</i>	0,100	0,400	0,418
<i>Activités juridiques</i>	0,100	0,100	0,500
<i>Activités comptables et d'audit</i>	0,100	0,500	0,550
<i>Services d'architecture</i>	0,100	1,000	0,310
<i>Services d'ingénierie</i>	0,100	0,000	0,310
<i>Immobilier</i>	0,338	0,000	0,333
<b>Total de l'Indice</b>	<b>0,117</b>	<b>0,067</b>	<b>0,174</b>

Tél : (+216) 71 802 044  
Fax : (+216) 71 787 034  
E-mail : boc@itceq.tn  
27, Rue du Liban  
1002 - Tunis Belvédère

[www.itceq.tn](http://www.itceq.tn)